



L'Administration Pénitentiaire en danger grave et imminent !!!

En effet, il y a péril en la demeure !!! Et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous sommes au bord du gouffre avec une population pénale de plus en plus croissante. De mois en mois, elle gagne du terrain. Non seulement il existe une politique sécuritaire qui bat son plein autour des élections européennes mais il y a surtout l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques qui accentue le phénomène. Le discours de notre gouvernement est très clair pour le bon déroulement de cette manifestation :

« Zéro délinquance, zéro tolérance »

Mais comment faire ?

Les forces de sécurité intérieure sont déjà à bout de souffle. Le ministère de la Justice n'est absolument pas épargné. Nous souffrons depuis plusieurs années d'un manque criant de moyens, autant financier que du manque de personnels dans l'ensemble des corps de notre ministère.

Ces derniers mois, cette crainte s'est accentuée malgré des annonces qui laissaient présager un avenir meilleur. Il n'en est rien !!! Les personnels de tous corps et grades souffrent et leurs conditions de travail ne font qu'empirer.

A en croire nos chers pensants, les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) semblent débarquer... Tout est train de se faire dans la précipitation alors même que la France était seule candidate pour accueillir les JOP en 2017. Force est de constater que l'on coure à la catastrophe. Depuis de nombreuses années, la **CGT Pénitentiaire** dénonce la surpopulation pénale. Aujourd'hui, le sentiment n'est que colère et consternation. Notre pays connaît au fil des mois de records d'incarcérations qui sont sans commune mesure impactant les conditions de travail des personnels de l'administration pénitentiaire. Ce sont près de 77 000 personnes incarcérées pour 61 730 places opérationnelles dont 3 000 détenus dorment sur un matelas au sol. Cette donnée concerne les maisons d'arrêt dont les conditions de travail des personnels deviennent plus qu'insupportables. Avec 3 ou 4 détenus dans une cellule de 9^{m2}, la promiscuité et les tensions au sein de nos détentions sont plus que palpables.

Les agents en première ligne sont les personnels de surveillance qui exercent dans des conditions difficiles et se retrouvent malheureusement confrontés à la violence des détenus qui ne supportent plus leurs conditions de détention. Les agressions se multiplient et sont de plus en plus violentes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, 5 000 agressions physiques ou verbales en 2023.

Ce métier est difficile et les agents en ont pleinement conscience. Pour autant, ces derniers ne doivent pas subir l'ingérence de notre gouvernement et de notre administration.

Les présidents de cours d'appel et les magistrats doivent prendre la mesure de ces conditions et ne pas subir la pression gouvernementale. Les mesures alternatives à l'incarcération sont devenues obligatoires voire d'urgence absolue dans le contexte actuel.

Depuis plusieurs années, les politiques de recrutement ont été défaillantes et n'ont pas permis d'attirer des nouveaux candidats pour exercer une profession pas comme les autres. Pour **la CGT Pénitentiaire**, le passage en catégorie B, que nous revendiquons depuis 2002 est une bonne chose même si nous pensons que nous avons perdu beaucoup de temps. Nous continuerons à exiger une rémunération supérieure à nos collègues de la Police.

Autre sujet plus qu'inquiétant. Les vacances de postes. Le trou s'est creusé. Nous culminons aujourd'hui à plus de 3 000 postes manquants sur les organigrammes de référence soit une moyenne de -250 à -450 postes selon les directions interrégionales. Ce constat est plus qu'alarmant. Nous souffrons et subissons les choix de notre administration qui n'a pas su prendre toute la teneur de nos difficultés depuis plusieurs années.

La CGT Pénitentiaire rappelle que nos organigrammes de référence de 39 heures sont en place depuis fin décembre 2001. Cela génère, de fait, des heures supplémentaires, qui faute d'effectifs, oblige les personnels de surveillance à dépasser très régulièrement le quota des 108 heures trimestrielles autorisées par la réglementation. Aussi, au vu des circonstances actuelles et très certainement futures, **la CGT Pénitentiaire** exige de déroger aux règles dans l'attente de jours meilleurs, en rémunérant l'intégralité des heures supplémentaires imposées aux personnels, sans report.

Nos détentions sont en grandes difficultés pour ne pas dire au bord de l'implosion. Ceci n'est qu'une question de temps. Nous ne souhaitons pas le pire fort heureusement mais nous ne sommes pas loin d'un drame. **La CGT Pénitentiaire** tire la sonnette d'alarme, elle fait valoir un droit d'alerte.

Des changements, des améliorations, des mesures et des reconnaissances sont attendus au plus vite. Impossible de continuer dans ces conditions car nous courrons à la catastrophe. Les personnels ne sont pas corvéables à merci.

La CGT Pénitentiaire exige une réaction rapide des pouvoirs publics pour satisfaire aux exigences et besoins des agents afin d'éviter ou limiter l'augmentation actuelle des conflits. Une menace reste une menace. Par les temps qui courent, les personnels n'hésiteront pas à se faire entendre car leur ras-le-bol est sur le point de se généraliser. Il ne manque plus que le détonateur ou que la cocotte-minute des établissements pénitentiaires n'explorent !!!

Marre de subir !!!

Marre d'être ignorés !!!

Marre d'être les boucs-émissaires du système politique !!!

Les personnels ne veulent pas de médaille olympique à titre posthume !!!

Montreuil, le 18 avril 2024.